



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-039-2024-03

PUBLIÉ LE 20 MARS 2024

Sommaire

Direction régionale des douanes de Paris / Pôle Action Economique

IDF-2024-03-20-00001 - Décision portant fermeture définitive des débits de
tabac spéciaux n° 7541019L, 7541023X et 7580526F (1 page)

Page 3

Direction régionale des douanes de Paris

IDF-2024-03-20-00001

Décision portant fermeture définitive des débits
de tabac spéciaux n° 7541019L, 7541023X et
7580526F

Direction régionale des douanes de Paris
30, rue Raoul Wallenberg
75019 Paris

À PARIS, LE 20 MARS 2024

DÉCISION portant fermeture définitive de débits de tabac spéciaux permanents.

Vu le décret n°2010-720 du 28 juin 2010 modifié relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés,

Vu l'article 568 du code général des impôts et 289 de l'annexe II du même code,

Article 1^{er}

Il est décidé la fermeture définitive, à compter du 20 mars 2024, des débits de tabac spéciaux permanents suivants :

- débit n°7541019L situé Gare du Nord 75010 Paris
- débit n°7541023X situé Gare du Nord 75010 Paris
- débit n°7580526F situé Gare Saint Michel Notre Dame 75005 Paris

Le directeur régional des douanes de Paris



Jean-Marc BORTOLUSSI